



Date: 25 septembre 2023

**PROPOSITION**

à l'attention de ( conférence des sections)

secrétariat labmed  
Altenbergstrasse 29  
Case postale 686  
3000 Berne 8

**Section labmed auteur de la proposition**

Nom comité de la section romande  
Adresse c/o SSP, Av. Ruchonnet 45bis, CP 1360, 1001 Lausanne

Proposition: titre (clair et concis) Obligation de rester membre pendant une période minimale après avoir bénéficié d'un tarif réduit pour les cours de formation
Proposition: texte (rédaction claire et structurée)  La section romande LABMED demande à la conférence des sections d'étudier la possibilité de modifier les statuts et le règlement de démission afin que les membres qui bénéficient d'une réduction de facture à l'occasion de cours de formation LABMED s'engagent à rester membres de notre association pendant les 2 années qui suivent la fin de la formation, sauf circonstances exceptionnelles. En cas de demande de démission avant la fin des deux ans, le comité de région décide.
Motifs: (circonstances, historique, objectif)  Lorsque notre association finance une part substantielle des cours de formation continue, les membres qui adhèrent pour bénéficier de cet avantage devraient s'engager à cotiser au moins pendant 2 ans.
Annexes: (procès-verbal, autres annexes)  PV du comité Romand Labmed du 6.9.2023

signature de la présidente de la section  
Laurence Etter